

Entretenir son extincteur, doit-on vraiment se poser la question?

Celui qui en cas d'urgence attend de son extincteur une fiabilité à 100% (mais qui, ne l'exigerait pas?), ne peut se passer d'un contrôle et d'un entretien régulier. Il existe une longue liste de bonnes raisons à cela. Et à ce jour, personne n'a réussi à s'affranchir de ces raisons.



Il est important de le rappeler une nouvelle fois: un extincteur est un appareil de sécurité et non un jouet. Si c'était un jouet, il ne resterait probablement pas, comme la plupart du temps (et heureusement), inutilisé dans son coin ou accroché à son support mural. Mais c'est précisément là son problème. En tant que jouet, l'extincteur pourrait prouver à maintes reprises qu'il contient vraiment en lui ce qui est écrit sur son corps: les enfants sont des testeurs de produits hors pairs!

L'extincteur, comme nous le connaissons, a été fabriqué pour fournir en toute sécurité les prestations pour lesquelles il a été conçu et ce, pendant un temps donné, même en cas de non-utilisation pendant une période prolongée. Pour ceci, il existe des réglementations et des directives nationales. La conformité des extincteurs est vérifiée par la police du feu. En Suisse par exemple, il y a en complément des documents édités par l'Association Suisse des Appareils d'Extinctions (LGVS) fixant l'état de la technique. Et comme tout produit technique, l'extincteur est composé de composants et de matériaux dont la durée de vie n'est pas illimitée. Et à un moment donné, leur performance n'est plus optimale. A partir de quand, cela, personne ne peut exactement le dire. Il est possible que dans cinq ans, votre extincteur « sauve » votre Noël en éteignant avec succès le sapin de Noël prenant feu. Ou... malheureusement peut-être pas, car il n'est plus en l'état. La valve est-elle restée coincée? La pression interne n'était-elle plus suffisante? L'efficacité des agents d'extinction était-elle trop faible?

Non, nous ne voulons pas dresser un scénario d'horreur. "Normalement", même après des années, un extincteur accomplira sa mission si nécessaire. Pourtant vérifier si l'extincteur est encore en état de fonctionnement est simple. Il suffit de le faire tester. Il n'y a que comme cela que l'on saura. Et de préférence, régulièrement. En Suisse, les sociétés d'extincteurs recommandent un intervalle au maximum de trois ans entre 2 révisions. Les fabricants peuvent recommander un intervalle plus court selon la marque, le danger ou l'environnement d'utilisation. A vrai dire vous amenez bien votre voiture régulièrement chez votre garagiste pour faire vérifier la suspension, les freins et vos pneus. Vous voulez avoir la certitude que vous pourrez vous arrêter si un enfant traversait subitement la route devant votre capot (si jamais..., en espérant que cela ne nous arrivera jamais). Aujourd'hui, vous avez cette certitude. Vous êtes également prêt à faire quelque chose et à payer pour avoir cette certitude. Malheureusement, une voiture sans entretien n'existe pas encore. L'extincteur n'est pas différent. Si jamais un modèle qui ne nécessite pas d'entretien et remplit toutes les normes et réglementations arrivait sur le marché, vous l'apprendriez certainement par nous en premier.



Du coup, quand avez-vous fait vérifier et entretenir votre extincteur pour la dernière fois? Pour votre sécurité, n'attendez pas trop longtemps!

De plus amples informations sont disponibles auprès de l'Association Suisse des Appareils d'Extinction www.lgvs.ch

Pour que votre extincteur soit, à tout moment, prêt à l'emploi:

- Installez l'extincteur dans un endroit à l'abri d'impacts environnementaux (soleil, vent, intempéries) et à proximité immédiate des issues de secours.
- Signalez de manière visible l'emplacement de l'extincteur et informez-en toutes les personnes de votre foyer ou entreprise à ce sujet.
- Faites contrôler et entretenir l'extincteur au moins une fois tous les 3 ans.